

Mouvement 2024

Fiche de candidature : CONSEILLER PEDAGOGIQUE 50% (titre provisoire, maintien du poste d'origine)

Circonscription : Albertville

TEXTES DE REFERENCE

- Loi n° 2013-595 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république du 8 juillet 2013
- Loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance
- Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015
- Arrêté du 18 juillet 2013 (BO n°30 du 25-07-2013) relatif au référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

CADRE GENERAL DE LA FONCTION

Le conseiller pédagogique est un formateur (détenteur du CAFIPEMF ou en cours de passation) qui exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge d'une circonscription du premier degré, dont il est le collaborateur direct.

Son action s'inscrit dans un collectif de travail animé par l'inspecteur de l'éducation nationale, elle est formalisée dans une lettre de mission. Il fait partie de l'équipe de circonscription, ce qui nécessite une bonne connaissance des tâches de chacun des membres de l'équipe, la préparation voire la mise en œuvre d'actions conjointes.

Le conseiller pédagogique accomplit des missions d'ordre pédagogique et des tâches administratives liées aux missions confiées. Il contribue à aider à la mise en œuvre des priorités nationales.

Sur demande du directeur académique, il peut être amené à accomplir des missions départementales ; à apporter sa contribution au fonctionnement général du système éducatif : élaboration de sujets, jurys d'examen et de concours, groupe de travail départemental....

Chaque année, à partir de la lettre de mission, un rapport d'activités contribuera au bilan et à l'analyse des missions.

IMPLANTATION DE L'EMPLOI ET ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le conseiller pédagogique à 50% est déchargé de service d'enseignement pour la même quotité.

Il intervient sur les écoles rattachées à la circonscription. Il contribue au suivi et à la mise en œuvre des orientations nationales, académiques et départementales en suivant les priorités fixées par l'IEN.

Le service du conseiller pédagogique s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires soit 1607 heures. Il se répartit principalement sur les 42 semaines de l'année scolaire. Une réelle souplesse dans l'aménagement des horaires est requise.

LES MISSIONS

➤ Missions communes à tous les conseillers pédagogiques

Formation et accompagnement individuel

Garant de la polyvalence du métier de professeur des écoles, le conseiller pédagogique de la circonscription :

- Conçoit des modules de formation et assure le suivi et la mise en œuvre du Plan de formation
- Assure le suivi et l'accompagnement personnalisé d'enseignants : T1, PE nouvellement affectés sur un poste spécifique, projet professionnel spécifique (CAFIPEMF, LA...), répond à des demandes spécifiques d'aide et de conseil.
- Contribue au développement des compétences des professeurs des écoles relatives à la culture numérique nécessaires à l'exercice du métier.

Formation et accompagnement collectif

Garant de la mise en œuvre de la politique scolaire nationale, académique, départementale, le conseiller pédagogique :

- Favorise la mise en œuvre de dispositifs particuliers, l'accueil de public à besoins éducatifs particuliers au sein des écoles.
- Accompagne les équipes enseignantes dans l'élaboration des parcours (Citoyen, PEAC...);
- Conseille les équipes enseignantes dans la mise en œuvre du LSU et d'une démarche d'évaluation bienveillante ;
- Accompagne les écoles dans l'élaboration et le suivi du projet d'école, de projets spécifiques (LVE, Erasmus +...), la mise en œuvre de démarches innovantes (...).

Il contribue à la mutualisation et valorisation des bonnes pratiques au sein de la circonscription (ENT/réseau de circonscription).

Il peut être amené à représenter l'IEN dans des réunions de travail y compris partenariales.

➤ **Missions spécifiques à la circonscription :**

Référent d'un secteur de collège et de leurs écoles : CEC, suivi des élèves, EE, ESS, conseil des maitres, lien avec les municipalités

Le conseiller pédagogique pourra être amené à suivre les dossiers suivants dans le cadre de ses missions compte tenu de la spécificité de la circonscription :

- Référent Plan Français ou Mathématiques
- Référent école inclusive
- Référent projet d'école, projets CNR
- Laïcité, citoyenneté, PHARE, ...
- En charge de la mise en œuvre et suivi des LVE
- En charge de la mise en œuvre et suivi du numérique
- En charge de la mise en œuvre et suivi de l'EPS, en coordination avec les postes USEP
- Suivi du dispositif « classes dédoublées »
- Suivi des dispositifs « école ouverte » « devoirs faits » et « stages de réussites »
- Accompagnement des PEAC
- Accompagnement des dispositifs Emile, et des projets Erasmus ou LVE
- Missions particulières liées à des projets

EVALUATION

Un rapport annuel d'activités contribuera à l'analyse et au bilan des actions conduites.

COMPETENCES

Le candidat devra :

- Avoir une expertise pédagogique et didactique et des compétences de formateur dans les différents cycles
- Posséder des connaissances générales relatives au système éducatif (Réformes, Référentiels métiers, dispositifs spécifiques...)
- Maîtriser l'outil informatique comme outil de gestion, planification, de communication et de formation
- Savoir s'adapter à différents publics et tâches à mener, être à l'écoute et savoir communiquer par écrit et à l'oral, faire preuve de capacités d'analyse et de synthèse.
- Être capable de travailler en équipe et d'animer les instances de concertation et de régulation en tenant compte de la diversité des partenaires.
- Savoir agir avec éthique et responsabilité, dans le respect des principes du service public d'éducation.
- Faire preuve d'esprit d'initiative appropriée.
- Être capable d'élaborer des outils et supports pédagogique, des documents et de ressources.
- Apporter une capacité de veille pédagogique, didactique et institutionnelle.
- Savoir organiser son travail, en rendre compte, se rendre disponible et réactif face aux situations d'urgence

Qualités requises de discrétion, de confidentialité, de loyauté

MODALITES DE CANDIDATURE

Pour toute question concernant ce poste, vous pouvez contacter l'inspectrice de circonscription, Mme Jay (ce.0730059t@ac-grenoble.fr)

Candidature à renvoyer à la DSDEN (Lettre de motivation + CV)

avant le mardi 7 mai 2024 midi sur ce.dsden73-mouvement@ac-grenoble.fr

Les entretiens auront lieu entre le mercredi 15 mai et le jeudi 23 mai 2024